



Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

Latulipe-et-Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-du-Nord

Rémigny

St-Bruno-de-Guigues

St-Édouard-de-Fabre

St-Eugène-de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

MRC de Témiscamingue

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Règlement n° 149-11-2011

Règlement sur les heures de circulation des véhicules hors route (VTT et motoneiges).

**Considérant** que l'article 4 de la *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs*, interdira à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2011, la circulation des motoneiges et des VTT en territoire municipalisé, entre minuit et 6 heures du matin;

**Considérant** que l'article 47.2 de la *Loi sur les véhicules hors route* permet à une MRC de se soustraire de cette restriction;

**Considérant** qu'il s'agit de la volonté des clubs locaux et que le caractère rural du Témiscamingue ne justifie pas une telle interdiction de circuler la nuit;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 19 octobre 2011;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

❖ Que le présent règlement n° 149-11-2011 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété que le conseil de la MRC de Témiscamingue ordonne et statue qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 149-11-2011, la totalité du territoire de la MRC de Témiscamingue est soumise aux dispositions suivantes :

**Article 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :** La circulation des véhicules hors route (VTT et motoneiges) est permise 24 heures sur 24, sur tout le territoire de la MRC de Témiscamingue.

**Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ** lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue, tenue le 23 novembre 2011.

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

Avis de motion	: 19 octobre 2011
Adoption	: 23 novembre 2011
Transmission au MTQ et à la SQ	: 1 <sup>er</sup> décembre 2011
Entrée en vigueur	: 21 février 2012
Avis d'adoption et d'entrée en vigueur	: 2 mars 2012

